

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Notre Belli Ripari seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE BEAUREPAIRE

28 rue Français
38270 Beaurepaire
04 74 79 22 60
mairie@ville-beaurepaire.fr
www.ville-beaurepaire.fr

ASSOCIATION NOTRE BELLI RIPARI

1205 route de Jarcieu
38270 Beaurepaire
04 74 84 77 41
palmyre.grand@wanadoo.fr



► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

LA TOUR FLORIE- RICHARD

A BEAUREPAIRE EN ISERE

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Commune de Beaurepaire - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UNE TOUR SEIGNEURIALE A SAUVEGARDER

La tour Florie-Richard est l'élément emblématique du Moyen Âge à Beaurepaire. Elle est l'édifice en élévation le plus ancien du XIV^e siècle, contemporain de la charte de franchises du Dauphin de 1309 créant une ville neuve avec un plan en damier. La tour est constituée de galets roulés caractéristiques de la région. Il s'agit d'une maison sorte seigneuriale compacte avec de belles baies géminées à l'étage d'habitation apportant lumière et confort avec une cheminée. Les façades reflètent un fort potentiel architectural et les intérieurs conservent les traces des remaniements successifs.

D'une hauteur de 10 mètres, la tour demande une intervention urgente. Le mur ouest présente un risque important d'éboulement. Des fentes, un bombement de la maçonnerie et des linteaux fracturés imposent un confortement en planches au pied u mur dégradé et l'interdiction de la circulation sur rue. D'importants travaux extérieurs et intérieurs en maçonnerie sont programmés avec la sécurisation des structures pour consolider l'édifice.

UN PATRIMOINE A VALORISER

Une fois restaurée, la tour servira de lieu d'exposition associant les origines médiévales de la ville à la modernité. L'objet central sera la locomobile ayant servi à éclairer à l'électricité la commune, en 1886. Affectée aux battages, elle est utilisée pour la production de vapeur en actionnant une dynamo. Beaurepaire est une des premières communes électrifiée de France par un artisan local surmontant toutes les difficultés techniques, avant Grenoble et Paris.

LES CONTREPARTIES

Pour tout don : Inscription sur le livre d'or de la souscription

A partir de 50 € : contrepartie précédente + invitation aux réunions d'information et aux visites commentées du chantier

A partir de 100 € : contreparties précédentes + invitation à l'évènement inaugural

Montant des travaux	176 804 € HT
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Septembre 2021

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

LA TOUR FLORIE-RICHARD

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/75960
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
LA TOUR FLORIE-RICHARD

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



Crédit photos © Commune de Beaurepaire